

Politique de santé

Le Gouvernement dévoile l'attendue stratégie 2025-2030 sur les maladies neurodégénératives

Publié le 05/09/25 -
16h45



Plusieurs nouveautés sont annoncées dans la stratégie nationale sur les maladies neurodégénératives à l'instar de l'expérimentation d'équipes mobiles hospitalières à domicile, de la création de structures dédiées aux jeunes malades ou encore de la mise en place d'un programme prioritaire de recherche. L'offre existante sera en outre développée.



La stratégie nationale sur les maladies neurodégénératives prévoit de renforcer la prise en charge domiciliaire. (Amélie Benoist/Image point FR/BSIP)

La stratégie nationale sur les maladies neurodégénératives 2025-2030 a été rendue publique le 4 septembre. Attendue par les associations concernées (lire l'encadré), elle comporte trente-sept mesures réparties dans six axes autour de l'information, la prévention, la prise en charge et le soutien aux aidants, les besoins complexes en établissements, la recherche et l'innovation et l'accompagnement à domicile. Le Gouvernement annonce plusieurs nouveautés, notamment concernant la prise en charge de patients jeunes de moins de 60 ans. La stratégie prévoit la création de structures dédiées à la prise en charge et à l'hébergement ainsi que l'expérimentation d'équipes

mobiles hospitalières. Elles seront envoyées au domicile de ces patients pour *"prendre en charge les troubles du comportement"*. L'ambition est de réduire le délai diagnostic.

Le Gouvernement mise également sur le domicile en donnant aux services d'aide à domicile (Sad) un rôle majeur dans la prévention et le repérage précoce des maladies neurodégénératives. Le troisième axe de la stratégie sur la prise en charge et le soutien aux aidants prévoit ainsi de les former pour *"repérer dès les premiers signes et accompagner de manière adaptée l'aggravation des troubles moteurs, non moteurs physiques et des troubles cognitifs"*. Le Gouvernement vise un objectif d'au moins 30% des professionnels formés d'ici 2030, *"soit plus de 170 000 professionnels"*. Il entend aussi renforcer les Sad de 100 psychologues en 2025 et de 1 100 d'ici 2034.

Renforcer l'offre actuelle à domicile

En parallèle des nouveautés, le Gouvernement entend développer l'existant. C'est notamment le cas sur tout ce qui concerne le virage domiciliaire. Pour commencer, les équipes spécialisées Alzheimer (lire notre [article](#)) deviennent des équipes spécialisées maladies neurodégénératives. L'objectif est d'en doubler le nombre d'ici 2030 pour arriver à 1 000. Le Gouvernement souhaite aussi faciliter l'accès aux accueils de jour pour ces personnes, renforcer la prise en charge en hospitalisation à domicile (HAD) avec notamment une *"révision de la dégressivité tarifaire"* des patients concernés *"en lien avec la feuille de route HAD 2021-2026"* (lire notre [article](#)) et *"sécuriser le retour à domicile après hospitalisation à travers le déploiement de l'hébergement temporaire de sortie d'hospitalisation"* (lire notre [article](#)).

Le Gouvernement entend ensuite mobiliser les centres de ressources territoriaux (CRT) pour renforcer l'accompagnement à domicile en poursuivant le *"déploiement de 500 CRT à horizon 2028"* et en doublant le nombre de place en volet 2 d'ici 2030. Ce dernier concerne les cas où les interventions déployées à domicile sont insuffisantes pour assurer le maintien à domicile. Dernier point, est mise en avant la facilitation de l'accueil en habitat partagé qui est perçue comme *"une alternative à l'Ehpad et au domicile traditionnel"*. La stratégie prend aussi en compte les besoins en établissement et inclut *"la transformation domiciliaire de tous les Ehpad rénovés ou construits"* ou la généralisation des pôles d'activités et de soins adaptés.

Formation et recherche

Avec la prise en charge à domicile et la modernisation des établissements, l'investissement dans la

recherche et l'innovation "*sont les piliers de notre action*", écrit Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, dans le dossier de presse. Le volet formation concerne l'ensemble des professionnels "*depuis l'aide à domicile jusqu'au médecin spécialisé des troubles du comportement*" afin d'apporter "*une prise en soins et un accompagnement humain renforcés*". À ce titre, le Gouvernement veut renforcer la formation mais aussi la coopération des professionnels de santé dans le champ des maladies neurodégénératives. Cela passera notamment par le déploiement d'une formation coordonnée de l'ensemble des étudiants en santé. La formation continue en Ehpad sera renforcée, avec un objectif de 100 000 professionnels capables de prendre en charge les symptômes psychocomportementaux et moteurs, et sera facilitée concernant les soins somatiques courants.

Les centres experts seront mobilisés sur la formation aux soins palliatifs et les plateformes de répit sur le soutien aux aidants. Le Gouvernement vise une plateforme par département et 6 000 solutions de répit d'ici 2027. Enfin, sur la partie recherche, le Gouvernement entend relancer et évaluer les centres d'excellence sur les maladies neurodégénératives et mettre en place un programme prioritaire de recherche dans ce domaine. La stratégie s'appuie sur l'utilisation de données fiables. Il est ainsi précisé que des études en cours doivent permettre de développer de "*nouvelles méthodes de calculs épidémiologiques pour permettre d'obtenir des résultats épidémiologiques plus solides d'ici 2027*". Le Gouvernement estime que l'innovation organisationnelle sera clé pour atteindre les divers objectifs qu'il se fixe avec cette stratégie. Cette dernière sera pilotée par le biais d'un comité stratégique, d'un comité de veille pour suivre les innovations et d'un comité de suivi technique.

Une attention sur la mise en œuvre de la stratégie

Plusieurs associations ont réagi ce 5 septembre après la publication de la stratégie. Une satisfaction associée à sa publication très attendue (lire notre [article](#)) semble prédominer. Le dossier de presse présente des réactions de France Alzheimer et maladies apparentées, la Fondation Médéric-Alzheimer, France Parkinson, APF France handicap ou encore France Sclérose en plaques qui vont en ce sens. Dans un communiqué, cette dernière note qu'elle "*s'engage à veiller à la bonne application de toutes ces mesures*". France Alzheimer appelle, par voie de communiqué également, à un "*déploiement effectif de la stratégie*". France Parkinson souligne de son côté les défis restants : précisions de financements associés, définition d'objectifs chiffrés et consolidation de certains aspects comme l'inclusion professionnelle.

Liens et documents associés

- La stratégie (ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles)

Marie Sénéchal

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?
Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?
Rapprochez-vous de votre référent ou **contactez nous** au 03 20 32 99 99 ou
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>